

Fiche signalétique



Tris (hydroxyméthyl) aminométhane (Trometamol), Ph, Eur, USP

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Tris (hydroxyméthyl) aminométhane (Trometamol), Ph, Eur, USP
Code du produit	: 1.08386
Fournisseur	: EMD Chemicals Inc. 480 S. Democrat Rd. Gibbstown, NJ 08027 856-423-6300 Technical Service Monday-Friday: 8:00 -5:00 PM
Synonyme	: Tromethamine
Utilisations	: Autre industrie non spécifiée: Réactif analytique.
Date de validation	: 6/18/2009.
En cas d'urgence	: 800-424-9300 CHEMTREC (USA) 613-996-6666 CANUTEC (Canada) 24 Hours/Day: 7 Days/Week

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences : ATTENTION!

PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.
PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES.

Ne pas ingérer. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

État physique : Solide. [Poudre cristalline.]

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Voies d'absorption : Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion.

Peau : Irritant pour la peau.

Yeux : Irritant pour les yeux.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Aucun connu.

Voir Information toxicologique (section 11)

3 . Information sur les composants

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>% en poids</u>
Tris (hydroxyméthyl)-aminométhane	77-86-1	100

4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Peut être combustible à haute température.
- Moyens d'extinction** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Possibilité de dégagement de vapeurs ou gaz de combustion dangereux en cas d'incendie.

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

Méthodes de nettoyage

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Garder dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Recommandé : caoutchouc nitrile
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée ou aux poussières. Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière. Recommandé : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Recommandé: blouse de laboratoire (sarrau) gants

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9 . Propriétés physico-chimiques

État physique : Solide. [Poudre cristalline.]
Couleur : Incolore.
Odeur : Inodore.
Poids moléculaire : 121.16 g/mole
Formule moléculaire : C4-H11-N-O3
pH : 10.2 à 10.6 [Conc. (% poids / poids): 0.6%]
Point d'ébullition/condensation : 219 à 220°C (426.2 à 428°F)
Point de fusion/congélation : 168 à 172°C (334.4 à 341.6°F)
Densité relative : Non disponible.
Pression de vapeur : Non disponible.
Densité de vapeur : Non disponible.
Seuil de l'odeur : Non disponible.
Vitesse d'évaporation : Non disponible.
Solubilité : Soluble dans les substances suivantes: l'eau

10 . Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique : Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Polymérisation Dangereuse : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Conditions de réactivité :
Possibilité de dégagement de vapeurs ou gaz de combustion dangereux en cas d'incendie.

11 . Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test Voie	Espèces	Résultat
Tris (hydroxyméthyl)-aminométhane	DL50 Intra-veineux	Rat	1800 mg/kg
	DL50 Orale	Rat	5900 mg/kg

Cancérogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

12 . Informations écotoxicologiques

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Les informations présentées ne s'appliquent qu'aux matières telles qu'elles sont livrées. L'identification basée sur la ou les caractéristiques ou sur la liste peut ne pas être applicable si les matières ont été utilisées ou autrement contaminées. C'est au producteur des déchets qu'il incombe de définir la toxicité et les propriétés physiques des matières générées afin de déterminer l'identification appropriée des déchets et les méthodes de mise au rebut adéquates conformes aux réglementations applicables. Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

14 . Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	-	Produits chimiques N.O.S.	-	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15 . Informations réglementaires

États-Unis

Classification HCS : Substance irritante

Réglementations États-Unis : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Cette substance est répertoriée ou exclue.

TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques): Ce produit se retrouve dans l'inventaire de la TSCA.

SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Tris (hydroxyméthyl)-aminométhane : Risque immédiat (aigu) pour la santé

CWA (Clean Water Act) 307: Aucun produit n'a été trouvé.

CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

Substances dangereuses dans le New Jersey : Cette substance est répertoriée.

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

15 . Informations réglementaires

- Listes canadiennes** : **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)**: Cette substance n'est pas répertoriée.
ARET canadien: Cette substance n'est pas répertoriée.
NPRI canadien: Cette substance n'est pas répertoriée.
Substances désignées en Alberta: Cette substance n'est pas répertoriée.
Substances désignées dans l'Ontario: Cette substance n'est pas répertoriée.
Substances désignées au Québec: Cette substance n'est pas répertoriée.
- LIS ACPE / LNIS ACPE** : Cette substance est répertoriée ou exclue.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementation de l'Union Européenne

- Mentions de risque** : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'UE.

Réglementations Internationales

- Listes internationales** : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Cette substance est répertoriée ou exclue.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Cette substance est répertoriée ou exclue.
Inventaire du Japon (ENCS): Cette substance est répertoriée ou exclue.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
Inventaire de Corée (KECI): Cette substance est répertoriée ou exclue.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Cette substance est répertoriée ou exclue.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Cette substance est répertoriée ou exclue.

16 . Autres informations

National Fire Protection Association (États-Unis) :



Avis au lecteur

Les déclarations de ce document sont basées sur des données techniques jugées fiables par EMD Chemicals Inc. Elles sont offertes uniquement dans le but d'informer et de guider un personnel correctement formé et possédant les capacités techniques nécessaires dans la manipulation préventive et d'urgence des matières. L'utilisateur doit traiter ces données comme additionnelles aux autres informations qu'il a récoltées. Il doit déterminer indépendamment si les informations provenant de toutes sources sont appropriées et complètes, pour assurer une utilisation, un stockage et une évacuation corrects des matières, la sécurité et la santé des employés et des clients et la protection de l'environnement. EMD CHEMICALS INC. NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, CONCERNANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT OU DU PRODUIT CONCERNÉ PAR LESDITES INFORMATIONS.